

Nantes, le 16 octobre 2020

**Session du Conseil régional du 16 octobre 2020****Protéger les Ligériens****La Région renforce son action pour l'emploi des jeunes :  
4 675 places de formations supplémentaires et suppression du  
délai de carence pour l'accès aux formations professionnelles**

La Région accorde une attention particulière aux jeunes fragilisés par la crise dans la recherche de leur premier emploi. Dans le cadre de son plan de relance, elle est la 1ère en France à permettre, depuis la rentrée 2020, à un jeune sorti du système scolaire (collège, lycée, CFA), de s'inscrire sur une formation professionnelle continue qualifiante sans délai, et d'y avoir accès dès 16 ans. Elle prévoit également de créer en 2021, 4675 places de formation supplémentaires dans le cadre du Plan Jeunes lancé par le Gouvernement.

« Pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active, nous avons ouvert depuis septembre l'ensemble de l'offre régionale de formation continue « REGION FORMATION » aux jeunes dès 16 ans. Aujourd'hui, nous concentrons nos efforts pour aider les jeunes à la recherche de leur premier emploi à faire face à la crise. C'est pourquoi, la Région choisit de relayer le plan « 1 jeune, 1 solution » proposé par l'Etat, en prenant sans attendre des mesures pour qu'un jeune en situation de décrochage – de la voie scolaire ou par apprentissage - puisse poursuivre son parcours en formation continue sans délai. Auparavant, il fallait attendre 6 mois, ce qui accentuait les difficultés. » précise Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

La suppression du délai de carence permet notamment à un jeune en situation de rupture de contrat d'apprentissage, pour cause de difficultés économiques de l'employeur par exemple, de rejoindre une formation du programme VISA Métiers afin d'achever son cursus, sans dérogation et sans perdre de temps.

En outre, les 4675 places supplémentaires de formation créées en faveur des jeunes seront ciblées sur les secteurs en difficulté de recrutement, par exemple le numérique, mais aussi les secteurs issus des 11 contrats d'objectifs sectoriels régionaux, signés avec les fédérations professionnelles, leurs OPCA et l'Etat. Il s'agit de proposer des formations en adéquation avec les besoins de terrain des entreprises ligériennes.

Enfin, la Région des Pays de la Loire est déjà opérationnelle pour mettre en œuvre l'obligation de formation des jeunes qui ont entre 16 et 18 ans.

**CONTACT PRESSE - Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97